

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi le 9 novembre 2009, à dix-sept heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme Claudette Simard, mairesse;
Mme Jessica Bouchard;
Mme Sandra Gilbert;
Mme Denise Girard;
Mme Lyne Tremblay;

SONT ABSENTS : Monsieur Gaétan Boudreault et
Monsieur Urbain Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules,
directrice générale.

RÉSOLUTION 2009-11-174
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 9 novembre 2009 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-175
Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal du jeudi 1^{er} octobre 2009

IL EST PROPOSÉ par Claudette Simard, seule membre du conseil de l'ancien conseil municipal présente au conseil du jeudi 1^{er} octobre 2009 et siégeant aussi sur le nouveau conseil municipal,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le jeudi 1^{er} octobre 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-176
Approbation des comptes pour le mois d'octobre 2009

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois d'octobre 2009, totalisant 153 401,98 \$ dont 18 405,19 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-jointe.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-177

Résolution d'appui au comité de veille pour la survie de la scierie

CONSIDÉRANT QU'au niveau mondial, une importante crise économique et financière sévit actuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'AbitibiBowater de Clermont a annoncé dernièrement des coupures importantes au niveau des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'AbitibiBowater de Beaupré a annoncé dernièrement la fermeture complète de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la scierie de Saint-Hilarion est le principal employeur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la scierie de Saint-Hilarion emploie près de 60 personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise accorde des contrats à plusieurs entreprises de services spécialisés dans la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix sont inévitablement concernées par l'impact d'une fermeture des usines d'AbitibiBowater et particulièrement par celles de Clermont et de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain appui le comité de veille de la scierie de Saint-Hilarion dans ses démarches pour assurer la survie de l'usine.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-178

Adjudication du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des infrastructures de la phase II du Parc industriel régional de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Qualitas inc. a déposé le plus bas prix pour le contrat du contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'infrastructures de rue de la phase II du parc industriel régional;

CONSIDÉRANT la recommandation de Roche Ltée, Groupe-conseil de lui adjuger le contrat pour le projet du Parc industriel-phase II;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux au Groupe Qualitas inc. tel que la soumission du 7 octobre 2009.

QUE la dépense soit prise à même le règlement numéro 242.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-179

Autorisation de la directive de changement no.1 pour la pose de trois poteaux d'incendie dans le cadre des travaux de la phase II du parc industriel

CONSIDÉRANT QUE les poteaux d'incendie n'ont pas été prévus aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poser les poteaux incendie afin de prévoir la protection incendie dans le parc industriel pour le futur;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de profiter de la présence de l'entrepreneur sur place pour effectuer les travaux maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard,
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil municipal autorise la directive de changement no.1 à l'Entrepreneur Jacques Dufour et Fils Inc. concernant la pose de trois poteaux incendie dans le parc industriel phase II pour la somme de 22 440 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le règlement numéro 242.
« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-180

Autorisation de mandat au Groupe-Conseil Roche Ltée pour la surveillance des travaux d'infrastructures de rue de la phase II dans le parc industriel

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels datée du 6 octobre 2009 du Groupe-Conseil Roche Ltée pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux dans le parc industriel

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil municipal octroie la surveillance des travaux au Groupe-Conseil Roche Ltée pour un montant de 9 700 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prise à même le règlement numéro 242.
« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-181

Approbation de la description technique d'une parcelle de terrain située sur une partie du lot 270, du cadastre de la paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix #2, municipalité de la paroisse de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité constate que l'assiette d'une voie publique existante sur une partie du lot 270 chemin du Cap-Martin en face de la propriété de monsieur

Laurent-Guy Bouchard et madame Carmen Gauthier n'est pas conforme aux titres;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité doit approuver la description technique préparée par un arpenteur-géomètre en vue que cette assiette soit conforme aux titres et que l'assiette de la voie publique identifiée sur la description technique préparée en date du 9 octobre 2009 par monsieur Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre correspond à l'assiette visée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal approuve la description technique déposée par Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre en date du 9 octobre 2009;

QUE le Conseil municipal acquiert cette assiette de la voie publique tel que la description technique déposée par Jules-Fabien, arpenteur-géomètre, en se prévalant de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit mandatée pour signer les documents nécessaires à l'acquisition de l'assiette visée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-182

Autorisation d'émission d'une carte Visa Desjardins Affaires pour madame Claudette Simard, mairesse et annulation de la carte de monsieur Simon Bouchard

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil municipal autorise l'émission d'une carte Visa Desjardins Affaires au nom de madame Claudette Simard, mairesse et annule la carte émise au nom de monsieur Simon Bouchard.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-183

Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Roch Bouchard concernant le lot 319-P et 320-P

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Jean-Roch Bouchard, concernant les lots 319-P et 320-P, du cadastre de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à autoriser un frontage minimal de 4,57 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 152 prévoit un frontage minimal de 50 mètres (dérogation de 45,43 mètres);

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET RÉSOLU par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Roch Bouchard, concernant les lots 319-P et 320-P du cadastre de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, et autorise un frontage minimal de 4,57 mètres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-184

Permission d'ériger une ligne téléphonique et électrique sur le chemin des Pointes à Saint-Urbain pour le développement de monsieur Rémy Pouliot

CONSIDÉRANT la demande de Bell Canada datée du 25 septembre 2009 pour l'obtention du droit d'ériger une ligne téléphonique et électrique (réseau conjoint Bell Canada et Hydro-Québec) sur le Chemin des Pointes à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT le plan déposé démontrant le projet d'érection de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet, monsieur Rémy Pouliot, a été rencontré afin qu'il soit informé de la réglementation municipale en vigueur et qu'il est au courant des normes en vigueur relativement au développement futur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard,
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal autorise Bell à faire l'érection du réseau tel que présenté sur le plan déposé et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal approuve les emplacements indiqués sur le plan déposé daté du 24 septembre 2009 pour la construction de la ligne de distribution d'énergie électrique d'Hydro-Québec et de téléphone et de télécommunication de Bell Canada.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-185

Appui à l'Association Canadienne des maîtres de poste et adjoints pour empêcher la fermeture du bureau de poste à Saint-Urbain

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Association Canadienne des maîtres de postes et adjoints pour empêcher la fermeture du bureau de poste à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste offre un service essentiel aux citoyens et aux commerçants de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QU'avec le parc industriel, de plus en plus d'entreprises vont s'installer et feront appel aux services offerts au bureau de poste de Saint-Urbain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil municipal appuie l'Association Canadienne des maîtres de postes et adjoints pour empêcher la fermeture du bureau de poste à Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-186

Appui à la création d'une coopérative de santé pour la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT la demande du comité provisoire de la Coopérative de santé de Charlevoix sollicitant l'appui officiel de la municipalité de Saint-Urbain au projet d'une coopérative de santé dans notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an, le comité travaille à la création de cette coopérative dans le but de conserver les services en clinique et, par le fait même, l'accès à un médecin de famille pour tous;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis que la création d'une coopérative permettrait d'accueillir des nouveaux médecins dans notre MRC, permettant ainsi aux citoyens d'avoir accès à un médecin de famille dans sa localité.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil municipal appuie le comité provisoire de la Coopérative de santé de Charlevoix au projet d'une coopérative de santé dans notre MRC;

QUE le Conseil municipal invite l'ensemble de la population de Saint-Urbain à remplir sa demande d'intention pour devenir membre d'une coopérative de santé de la MRC de Charlevoix et signale l'importance que ce geste peut avoir sur la survie de notre système de santé dans la région.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-187

Paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 10 063,50 \$ à Simon Thivierge et Fils Inc. pour le tunnel cyclable

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte numéro 4 au montant de 10 063,50\$ à Simon Thivierge et Fils Inc. dans le dossier du tunnel cyclable;

QUE cette dépense soit prise à même le règlement numéro 231.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-188

Autorisation de signer les effets bancaires à madame Claudette Simard, mairesse au nom de la municipalité de Saint-Urbain

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil autorise madame Claudette Simard, mairesse, à signer les effets bancaires au nom de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-189

Modification de la résolution 2009-09-146 pour l'ajout des lots numéros 26-P et 24-P

CONSIDÉRANT la lettre de la CPTAQ concernant le dossier de monsieur Jean-Eudes Dufour informant la municipalité que d'après les plans au dossier, les lots 26-P et 24-P seraient aussi visés par la demande;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2009-09-146 ne mentionnait pas les lots 26-P et 24-P et qu'après vérification, les lots 26-P et 24-P devraient être inclus à la demande;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 2009-09-146 pour faire l'ajout de ces lots;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE la résolution 2009-09-146 soit modifiée par le texte suivant :

QUE le Conseil municipal appuie la demande déposée à la CPTAQ concernant l'autorisation pour aliéner et utiliser à des fins non agricoles, soient pour 5 résidences, une superficie de 23 402,9 mètres carrés, cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain en la municipalité de Saint-Urbain, le tout sur les lots 238-P, 236-P, 26-P et 24-P.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-190

Commandite à la ligue de hockey extérieur de Charlevoix-Côte de Beauré

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ à l'unanimité

QUE le Conseil municipal autorise une contribution financière de 250 \$ à la ligue de hockey extérieur de Charlevoix-Côte de Beauré pour les aider à financer les heures de location de glace et l'achat de chandails pour la saison 2009-2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-191

Commandite à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ à l'unanimité

QUE le Conseil municipal autorise une contribution financière de 50 \$ à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix

inc. pour l'organisation d'une Fête de Noël pour les membres actifs qui se déroulera le dimanche 13 décembre 2009 à 11h00 au Centre des Loisirs à Saint-Hilarion.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-192

Participation financière pour l'organisme Opération Nez rouge

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ à l'unanimité

QUE le Conseil municipal autorise une contribution financière de 100 \$ à l'organisme Opération Nez rouge pour la réalisation des activités de l'Opération Nez rouge 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-11-193

Demande de participation financière pour souligner l'ordination de M.Gilles Bard

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,
ET APPUYÉ à l'unanimité

QUE le Conseil municipal autorise une contribution financière de 50 \$ à la Fabrique de Baie-Saint-Paul pour souligner l'ordination de Monsieur Gilles Bard.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Période de questions réservées au public

- À la question provenant du public concernant le coût de location de la machine à timbres incluant le collage et la balance postale est de 46,67 \$/ mois donc 560,04 \$ par année et le contrat est d'une durée de 3 ans (36 mois).
- Madame Marie-Marthe Fortin, présidente de l'âge d'or informe la population des activités à venir soit :
 1. Le 19 novembre à 18h30 une soirée d'information pour les mesures de sécurité à prendre dans les maisons;
 2. Le 25 novembre à 18h30, la tenue d'une pièce de théâtre;
 3. Le 12 décembre à 17h00, fête de Noël.Madame Fortin invite la population à participer pour encourager l'organisme à continuer d'organiser de belles activités pour ses membres.
- Madame Denise Girard, conseillère, mentionne qu'il serait intéressant de distribuer une copie de l'ordre du jour au public avant chaque séance afin qu'il puisse suivre les séances du conseil. Les membres du Conseil sont d'accord et demandent à ce que ça soit fait pour les prochaines séances.
- Madame Claudette Simard, mairesse, informe la population que les responsabilités attribuées à chaque membre du conseil seront déterminées plus tard et que le public sera mis au courant en temps et lieu.
- Madame Claudette Simard, mairesse, invite la population ainsi que les membres du conseil à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considérant qu'il manque au moins un membre. Madame Lyne Tremblay,

conseillère mentionne qu'elle est intéressée à faire partie de ce comité.

RÉSOLUTION 2009-11-194

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE l'assemblée soit levée à 20h34 P.M.